



THE CANADIAN DENTAL
HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES HYGIÉNISTES DENTAIRES



Milieu de travail
sain et respectueux



Trousse
de ressources



Milieu de travail sain et respectueux



Vision d'un milieu de travail sain et respectueux pour les hygiénistes dentaires

Un milieu de travail sain et respectueux en est un qui...

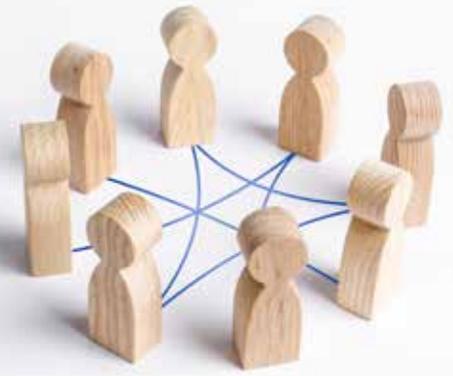
-  est exempt de harcèlement, d'intimidation et de violence (physique ou psychologique)
-  offre l'occasion de négocier un régime de rémunération équitable
-  témoigne d'un leadership solide et affiche un comportement respectueux
-  est ouvert, collaboratif et fait preuve de transparence dans toutes les interactions et les prises de décisions
-  reconnaît l'expertise professionnelle des hygiénistes dentaires et leur donne le pouvoir d'exercer au plein potentiel de leur champ d'exercice
-  a mis en place des politiques et des systèmes pour répondre aux préoccupations avec courtoisie, promptitude et équité
-  alloue suffisamment de temps pour les soins personnalisés aux clients
-  appuie et encourage le bien-être de chaque membre de l'équipe, tant sur le plan physique que psychologique.

L'ACHD croit que chaque hygiéniste dentaire a le droit de travailler dans un environnement de travail sain et respectueux.

www.achd.ca/milieudetravailsain



THE CANADIAN DENTAL
HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES HYGIÉNISTES DENTAIRE



Conseils sur les conversations pour bâtir des lieux de travail collaboratifs

L'équipe dentaire compte divers professionnels dentaires. Lorsque les équipes ont des conversations collaboratives qui visent à résoudre des enjeux liés au travail, elles peuvent générer de nouvelles idées et des solutions novatrices qui répondent ou même dépassent les objectifs de l'entreprise, améliorent la satisfaction au travail et les relations avec le personnel, et ultimement, permettent d'offrir de meilleurs soins aux clients.

L'ACHD a conçu une série de vidéos intitulée « *Conversations to Build Collaborative Workplaces* ». Le cadre de la conversation selon AARCH présenté dans les vidéos guidera les hygiénistes dentaires qui cherchent à combler l'écart avec un membre de leur équipe dentaire, à la fois dans l'immédiat, et à l'avenir, lorsque la pandémie de la COVID-19 se calmera. Veuillez visionner la vidéo : [Introductory Video: Developing Your Mindset \(disponible en anglais\)](#) pour obtenir plus de détails.

Il faut tenir compte des quelques éléments clés suivants avant d'avoir une conversation collaborative.

Le meilleur moment pour avoir une conversation

Le moment que vous choisissez pour avoir votre conversation est important. Le matin est idéal, puisque nous sommes reposés, nous pensons plus clairement, et nous maîtrisons mieux nos émotions. Si la conversation a lieu pendant l'après-midi ou à la fin de la journée, prenez une pause de cinq à dix minutes pour vous reconcentrer, boire une tasse de thé ou aller prendre une marche de quelques minutes. Demandez à l'autre personne quand il est convenable pour elle d'avoir une conversation. Soyez aussi attentif à ses besoins.

Communication non verbale

Votre langage corporel doit s'aligner avec vos mots. Si votre langage corporel ne reflète pas votre message, les gens le remarqueront. Décroisez vos bras, mettez le poids sur les deux pieds, adoptez une position naturelle, adoucissez votre expression faciale et souriez. Hochez la tête occasionnellement pour montrer que vous participez à la conversation.

Rythme de la conversation

Parler à un rythme normal sur un ton calme et rassurant montre de la confiance. Si nécessaire, prenez un grand soupir pour ralentir le rythme de vos mots.

Choix de mots

Essayez de ne pas préparer un scénario trop rigide de votre conversation. Les scénarios réduisent l'authenticité et éliminent l'occasion de connecter avec l'autre personne. Pendant votre conversation, appliquez le cadre AARCH et soyez vous-même. Visez à communiquer le bon message et à entendre ce que l'autre personne vous dit.

Conseils sur les conversations pour bâtir des lieux de travail collaboratifs



État d'esprit

Vous voulez aborder la conversation avec un état d'esprit fort, confiant, sans jugement et respectueux. Les trois facteurs suivants contribuent à un état d'esprit qui est fort et positif :

1. **Savoir que vous avez des choix.** Lorsque vous reconnaissez que vous avez plus d'un choix ou d'une solution, vous pouvez avoir un certain contrôle sur le résultat et vous sentir plus confiant dans la prise de décision commune.
2. **Reconnaître vos croyances et celles des autres.** Même si vous n'êtes pas d'accord avec les croyances ou les points de vue d'une autre personne, être conscient que de telles différences existent vous permettra d'aborder la conversation avec plus d'ouverture.
3. **Être dans la « fluidité » au lieu d'être dans la « boue ».** Demandez-vous si vous êtes dans la fluidité (état où vous ressentez des émotions positives) ou dans la boue (état où vous ressentez des émotions négatives). Votre bonheur vous appartient. Abordez la conversation quand vous êtes dans la fluidité.

Comment pouvez-vous passer de la boue à la fluidité? Essayez certaines de ces activités :

- faire de la méditation (avec un guide)
- lire des citations inspirantes
- faire de l'exercice
- écrire dans un journal de reconnaissance
- écouter de la musique
- parler avec des membres de la famille ou des amis (entourage familial)

La conversation

Avant d'appliquer le cadre AARCH, n'oubliez pas d'examiner d'abord le point de vue du membre de l'équipe. Informez cette personne du sujet de conversation et demandez-lui ce qu'elle pense du sujet. Écoutez sans être sur la défensive, soyez conscient de votre langage corporel et souvenez-vous que vous écoutez pour recueillir de l'information et non pour formuler votre réponse. Cette étape vous permettra de mieux comprendre l'opinion du membre de votre équipe sur le sujet.

Le cadre **AARCH** guidera votre conversation :

Affirm (affirmer) et **A**cknowledge (reconnaître) : affirmer la position de la personne sur le sujet. Reconnaître un élément positif à propos d'elle, soit à propos de sa personne ou de son travail.

Agreement (accord) : trouver des terrains d'entente sur le sujet. Ne pas oublier de lier les éléments de l'entente et de la résolution avec « et » et non avec « mais ».

Résolution : présenter vos idées sur la façon de résoudre le problème et lui demander de partager ses idées avec vous. Cette négociation devrait mener à une résolution.

Confirmation : confirmer qui fait quoi et quand ce sera fait exactement.

Hope (espoir) : terminer la conversation en exprimant de la gratitude et de l'optimisme.

Les conversations collaboratives en milieu de travail peuvent être difficiles et requièrent de la pratique. Planifier le moment opportun pour discuter, (le cas échéant), être conscient de la communication non verbale, avoir une attitude positive avant la conversation et utiliser le cadre AARCH pendant la conversation vous permettront d'être confiant dans l'atteinte du résultat souhaité.

Conseils pour combattre l'intimidation et le harcèlement en milieu de travail



Tous les hygiénistes dentaires ont le droit de travailler dans un environnement sain et respectueux, exempt d'intimidation et de harcèlement. Trente-cinq pour cent des répondants du Sondage sur le milieu de travail sain et respectueux de l'ACHD 2018 ont signalé qu'ils ont subi de l'intimidation ou du harcèlement au cours de la dernière année à leur lieu de travail. L'ACHD s'engage à appuyer et à habiliter les hygiénistes dentaires dans leurs efforts pour aborder ces questions et améliorer leur environnement de travail.

Qu'est-ce que l'intimidation et le harcèlement?

L'intimidation et le harcèlement prennent plusieurs formes. Par exemple, ils peuvent se manifester de façon évidente, comme par des critiques injustifiées, l'incivilité, l'humiliation verbale ou les taquineries qui rabaissent un groupe ou un individu particulier. D'autres comportements peuvent être plus subtils. On appelle la « micro-intimidation » lorsqu'une personne rejette vos paroles ou vos actes en roulant des yeux, en se croisant les bras, en affichant un sourire narquois ou en soupirant pendant que vous parlez.

Comment vous sentez-vous face à ces comportements?

Qu'il s'agisse d'un incident isolé ou répété, l'intimidation ou le harcèlement peut provoquer de l'anxiété, du stress et même un malaise physique. Vous pourriez ressentir un manque de respect, de l'impuissance ou de l'insécurité, vous empêchant de pouvoir vous concentrer et de fonctionner efficacement. Ces sentiments peuvent nuire à votre expérience de travail et nuire à l'expérience de vos clients.

Lorsque les mauvais traitements sont sévères au point de vous faire sentir physiquement, sexuellement ou émotionnellement en danger, retirez-vous immédiatement de la situation et signalez l'abus.

Que pouvez-vous faire si vous vous sentez intimidé ou harcelé?

- Communiquez avec un collègue (le gestionnaire de votre cabinet, un comité de santé et de sécurité, un représentant syndical, ou quelqu'un du service des ressources humaines) ou parlez à une personne en qui vous avez confiance pour obtenir de l'aide.
- Donnez suite à l'incident aussitôt que possible. Ne laissez pas la situation se dégrader.
- Lorsque vous interagissez avec la personne dont le comportement a été blessant :
 - ◇ Contrôlez vos émotions, le ton de votre voix, et votre réaction. Réagissez de manière professionnelle.
 - ◇ Demandez-lui quelle est sa compréhension de l'incident. Il se peut qu'il ou elle n'ait pas perçu la situation de la même façon que vous.
 - ◇ Expliquez comment l'incident vous a fait sentir : embarrassé, rejeté, humilié, fâché?

Conseils pour combattre l'intimidation et le harcèlement en milieu de travail



- Après le premier incident, **demandez** à la personne de collaborer avec vous pour trouver une solution afin d'éviter que l'incident ne se reproduise et entendez-vous sur cette solution.
- Après le second incident, **insistez** pour que la personne respecte la solution convenue. Demandez-lui pourquoi elle ne s'y conforme pas.
- Après le troisième incident, **exigez** que la personne respecte la solution convenue.
- Si l'intimidation ou le harcèlement se produit depuis longtemps, demandez à la personne si elle serait ouverte à discuter de votre relation de travail et à travailler en vue de collaborer et de communiquer de manière plus saine.

Quand devrez-vous impliquer votre employeur?

- Si la situation ne s'améliore pas ou si elle s'aggrave
- Si les interactions commencent à affecter votre santé mentale ou que vous ne retirez plus de satisfaction de votre travail
- Si une médiation entre les deux parties est nécessaire pour parvenir à une solution

Quoi d'autre devriez-vous envisager?

- Demandez-vous pourquoi l'autre personne agit de cette façon. Mettez-vous à sa place.
- Réfléchissez à votre rôle dans le conflit, ainsi qu'à votre réaction. Avez-vous réagi d'une façon qui a enflammé la situation?
- Rappelez-vous que vous ne pouvez pas contrôler les décisions, la réaction, et le comportement des autres.
- Reconnaissez que l'intelligence émotionnelle varie d'une personne à une autre.
- Si vous choisissez de rester dans cet environnement de travail, assumez ce choix et ne tenez pas les autres responsables. Libérez-vous de la colère ou de l'amertume pour que cela n'influence pas vos relations de travail.
- Gardez une attitude positive. Si l'intimidation est isolée, le comportement peut être corrigé plus facilement.
- Ne soyez pas un spectateur. Si vous voyez d'autres personnes au travail être victimes d'intimidation ou de harcèlement, offrez de l'aide.
- Demandez un soutien supplémentaire auprès du [Programme d'aide aux membres et aux familles de Homewood Santé](#), offert par l'ACHD.

Êtes-vous l'intimidateur?

- Réfléchissez à la façon dont vous interagissez avec vos collègues. Attendez-vous qu'ils commettent une erreur pour ensuite critiquer, ou leur offrez-vous des conseils proactifs?
- Écoutez le ton de votre voix lorsque vous parlez à vos collègues. Êtes-vous brusque ou sarcastique? Parfois, il ne s'agit pas de ce que nous disons, mais plutôt de la façon dont nous le disons.

Conseils pour combattre l'intimidation et le harcèlement en milieu de travail



- Comment souvent dites-vous : « je ne fais que plaisanter »? Blaguez-vous vraiment ou votre plaisanterie pourrait-elle être perçue comme méchante?

Contre l'intimidation et le harcèlement peut être une expérience positive et produire des résultats positifs. Cela peut améliorer votre environnement de travail et vos relations de travail. N'oubliez pas de traiter les autres et de leur parler de la façon dont vous voudriez être traité...avec empathie, gentillesse, générosité, et respect.

Ressources recommandées

- [Série de vidéos : Conversations pour bâtir des lieux de travail collaboratifs](#) (en anglais)
- [Conseils pour les conversations visant à bâtir des lieux de travail collaboratifs](#) (en anglais)
- [Sondage sur le milieu de travail sain et respectueux de l'ACHD 2018](#)

Visitez www.achd.ca/milieudetravailsain pour accéder à ces ressources et à encore plus.



Conseils pour discuter de préoccupations en matière de contrôle des infections

Les organismes de réglementation provinciaux établissent les protocoles de prévention et de contrôle des infections (PECI) pour vous garder, vous, vos collègues de travail et vos clients en sécurité. Que devriez-vous faire lorsque vous croyez que votre lieu de travail ne respecte pas les normes de PECI établies par votre organisme de réglementation? La présente fiche de conseils offre de l'information sur la façon d'avoir cette conversation avec un employeur ou un collègue de travail.

Avant d'aller de l'avant avec votre discussion, veuillez visionner [Discussing Infection Control Concerns](#) de la série de vidéos *Conversations to Build Collaborative Workplaces* et lisez la ressource : [Tips for Conversations to Build Collaborative Workplaces](#) (Conseils sur les conversations qui aident à bâtir des lieux de travail collaboratifs). Ces ressources vous aideront à vous préparer pour une conversation potentiellement difficile, puisqu'ils décrivent à la fois le cadre des conversations AARCH et l'importance du langage corporel, des expressions faciales, et du ton de la voix.

Lorsque vous parlez avec votre employeur :

- Remerciez-le d'avoir pris le temps de vous rencontrer.
- Commencez la conversation avec une attitude positive et de non-jugement.
- Faites preuve d'empathie pour les défis auxquels il fait face en tant que propriétaire d'une entreprise.
- Demandez-lui de vous donner son opinion sur les protocoles de PECI courants du cabinet. Sa réponse pourrait vous surprendre.
- S'il est au courant qu'il pourrait y avoir un meilleur respect des protocoles, mais qu'il ne sait pas comment cela peut être fait, offrez des solutions.
 - ◇ Offrez de vous occuper de l'approvisionnement de fournitures ou d'ÉPI approprié pour le cabinet.
 - ◇ Offrez de trouver et de partager les meilleures pratiques et les preuves actuelles en matière de PECI dans le milieu dentaire.
 - ◇ Offrez de travailler avec le personnel du cabinet pour mettre en place les nouveaux protocoles.
- Si l'employeur croit que les protocoles de PECI courants sont suffisants et que des protocoles supplémentaires ne sont pas nécessaires, offrez une fois de plus des solutions.
 - ◇ Fournissez des données de recherche qui appuient les protocoles de PECI améliorés.
 - ◇ Partagez les lignes directrices de PECI provenant de votre organisme de réglementation provincial.

Conseils pour discuter de préoccupations en matière de contrôle des infections



- Peu importe sa réponse, dites à votre employeur que vous comprenez sa position. Vous pouvez comprendre sans être d'accord.
- N'oubliez pas : vous êtes chargé de respecter les lignes directrices de PEI de votre organisme de réglementation provincial et vous pouvez subir des conséquences professionnelles si vous ne le faites pas. Tout aussi important, vous pourriez mettre votre propre santé à risque en ne parlant pas avec votre employeur de vos préoccupations en matière de PEI.

Lorsque vous parlez avec votre collègue de travail

- Avant d'engager la conversation, veillez à ce que vous compreniez les protocoles de PEI de votre cabinet, ainsi que les lignes directrices de PEI actuelles de l'organisme de réglementation et de la santé publique de votre province.
- Apportez une copie des protocoles de PEI de votre cabinet avec vous à la rencontre.
- Commencez la conversation avec une attitude positive et de non-jugement.
- Commencez la conversation avec : « J'aimerais partager mes idées avec vous sur nos protocoles de contrôle des infections. Êtes-vous ouvert à discuter de nos protocoles de PEI actuels? »
- Parlez des aspects positifs du respect des protocoles de PEI par votre collègue de travail : « Je suis reconnaissant que... » et « J'ai remarqué que... »
- Demandez-lui son opinion sur les protocoles de PEI courants du cabinet. Ne portez pas de jugement.
- Si votre collègue est conscient qu'il n'adhère pas aux protocoles, demandez-lui pourquoi. Est-il accablé? Trouve-t-il que les protocoles ne sont pas clairs? Y a-t-il des pressions à l'interne de travailler plus rapidement que ce que les protocoles de PEI permettent?
- Offrez des solutions. Demandez-lui des solutions. Travaillez ensemble.
 - ◇ Passez en revue les protocoles du cabinet lors d'une réunion du personnel.
 - ◇ Créez un organigramme de PEI qui peut être affiché dans le centre de stérilisation afin de fournir de brefs rappels.
- S'il croit respecter les protocoles ou que les protocoles ne sont pas nécessaires, une différente approche sera requise. Votre gestionnaire de cabinet, chef d'équipe ou employeur pourrait avoir besoin d'être impliqué pour assurer le respect protocoles de PEI pertinents.

À titre d'hygiéniste dentaire, vous avez une responsabilité professionnelle d'assurer un environnement sécuritaire pour vous-même, vos collègues de travail, et vos clients. Vous pouvez donner à votre équipe le pouvoir de prendre des décisions, d'assumer la responsabilité de leurs actes, et d'apporter des modifications au milieu de travail. Soyez le changement que vous souhaitez voir!



Coaching
Counseling
Soutien

Il est maintenant plus facile d'atteindre vos objectifs santé et mieux-être.

Votre Programme d'aide aux membres et à leur famille (PAMF)



Homewood
Health | Santé

Service professionnel

Nous garantissons la confidentialité de vos renseignements personnels.

Homewood Santé^{MC} est une société canadienne de confiance solidement établie offrant le meilleur soutien possible à ses clients, et ce, en toute confidentialité, dans les limites permises par la loi. Votre identité ne sera révélée à quiconque, pas même à votre employeur.

Coaching IntelliVie

Obtenez des séances téléphoniques de coaching pour une grande variété de questions relatives à la santé, la qualité de vie, la conciliation travail - vie personnelle ou la gestion de votre carrière.



Santé

- Nutrition
- Changements au mode de vie
- Parcours mieux-être
- Abandon du tabac



Équilibre de vie

- Soutien parental
- Soutien aux aidants naturels (aînés/enfants/conjoint)
- Solutions relationnelles
- Conseils financiers
- Conseils juridiques
- Deuil et pertes affectives



Carrière

- Planification de carrière
- Difficultés au travail
- Planification de la retraite
- Travail par quarts

Différentes options de counseling

Un counseling adapté à votre mode de vie.

Notre counseling est accessible en personne, par téléphone, par vidéo ou en ligne, sans frais pour l'utilisateur. Nous avons des bureaux partout au pays et les rendez-vous sont offerts rapidement, au moment qui vous convient. Une préférence quant à l'endroit et à l'heure du rendez-vous? Nous ferons de notre mieux pour satisfaire vos demandes.

Counseling

Faire face aux défis de la vie

Votre Programme d'aide aux membres et à leur famille vous aide à prendre des mesures pratiques et efficaces pour améliorer votre qualité de vie et vous épanouir. Nous offrons un milieu favorable, confidentiel et attentionné, et vous fournissons des conseils pour toutes les épreuves :

- Problèmes familiaux
- Difficultés conjugales
- Problèmes relationnels
- Dépendances
- Anxiété
- Dépression
- Transitions de vie
- Deuil
- Stress
- Autres difficultés personnelles

Ressources en ligne

La bonne information au bon moment

Consultez monhomeweb.ca en tout temps pour accéder à des cours en ligne, à des outils interactifs et à un outil d'évaluation de votre santé et de votre mieux-être ainsi qu'à une bibliothèque d'articles sur la santé, la conciliation travail-vie personnelle et le milieu de travail.

La TCC en ligne J'E-volue

J'E-volue est un programme d'autotraitement en ligne de la dépression et de l'anxiété fondé sur des pratiques optimales: la thérapie cognitivo-comportementale (TCC).

Les exercices de ce programme de traitement novateur vous inciteront à examiner et à remettre en question la façon dont vous interprétez et percevez les stimuli externes. Ils vous aideront à modifier et à adapter votre façon de penser, de ressentir et de réagir dans diverses situations. Le programme J'E-volue vous aidera à définir, remettre en question et maîtriser vos pensées, émotions et comportements anxieux ou dépressifs.

Thérapie autonome:

vous travaillez à votre propre rythme

À la différence de la TCC traditionnelle, vous pouvez accéder à la thérapie J'E-volue 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine, et elle est conçue de façon à vous permettre d'y travailler à votre propre rythme.

Nous contacter

Communiquez avec nous en tout temps.

1 833 375-0629 | ATS : 1 866 433-3305

Appels internationaux (frais virés acceptés) : 514 875-0720
monhomeweb.ca



Carte détachable de format portefeuille



Homewood
Health | Santé

1 833 375-0629

ATS : 1 866 433-3305

Appels internationaux
(frais virés acceptés) : 514 875-0720

monhomeweb.ca

Programme d'aide aux membres et à leur famille

Coaching | Counseling | Soutien

Services confidentiels | Accessibles en tout temps



Milieu de travail sain et respectueux



Négocier un accord d'indemnisation en tant qu'employé

Un nouveau poste vous a été offert. Félicitations! La prochaine étape consiste à négocier votre contrat pour clarifier vos conditions d'emploi et les garantir. Lorsque vous commencez à travailler dans un nouveau lieu de travail, vous voulez que les conditions soient les meilleures possible...pour vous! Seulement 51 % des hygiénistes dentaires signalent avoir un contrat.[◇] Si vous n'avez pas de contrat, vous risquez de laisser de l'argent et des avantages sociaux sur la table.

Voici quelques lignes directrices pour négocier le meilleur contrat :



- 1. Faites vos devoirs.** Soyez au courant du taux horaire, de salaire ou de commission de votre région. Utilisez le [Rapport du sondage sur le marché du travail et de l'emploi](#) de l'ACHD comme guide. Sachez qu'elle était votre facturation moyenne à votre dernier lieu de travail. Révisez le guide provincial des tarifs dentaires si vous déménagez d'une autre province pour que vous puissiez calculer votre facturation moyenne quotidienne potentielle.
- 2. Soyez prêt à négocier.** Ayez confiance en vos attentes précises afin de maximiser l'ensemble de votre rémunération et de vos avantages sociaux.
- 3. Connaissez votre valeur.** Soyez capable d'articuler avec confiance la façon dont vous ajouterez de la valeur au cabinet. Donnez des exemples de votre expérience, de votre éducation et de vos domaines de spécialité. Soulignez votre éthique de travail, votre merveilleuse façon de tisser des liens avec les clients, votre énergie positive, vos tâches antérieures qui comprenaient la commande des fournitures ou la mise en œuvre de nouveaux protocoles de prévention des infections.

[◇] Voir le Rapport complet du sondage sur le marché du travail et de l'emploi de l'ACHD, page 7



Milieu de travail sain et respectueux



4. Négociez un ensemble complet comprenant :

- Le droit de déterminer le temps requis pour les rendez-vous des clients;
- L'occasion de commander ses instruments et ses fournitures d'hygiène dentaire préférés;
- Une allocation annuelle pour les uniformes;
- Une allocation annuelle pour le perfectionnement professionnel;
- Des congés de maladie (si le cabinet n'a pas d'ensemble d'avantages sociaux);
- Le paiement des droits d'association professionnelle ou d'organisme de réglementation par le cabinet;
- Des semaines de vacances et l'indemnité de congés, fondées sur l'expérience (p. ex., 6 % d'indemnité de congés par rapport à 4 %);
- Des avantages en santé et en mieux-être (p. ex., abonnement à un gym, classes de yoga);
- Un régime de pension;
- L'achat de loupes;
- La compensation des frais de stationnement ou de transport en commun;
- Un poste de travail ou une chaise ergonomique.

5. Précisez les heures de travail pour lesquelles vous serez indemnisé (p. ex., lundi : 8 h à 16 h, mardi : 10 h à 18 h, mercredi : 14 h à 20 h). Cela évite les compressions d'horaire (réduction des journées de travail), le transfert de client d'un hygiéniste dentaire à un autre, ou l'absence de compensation pour les ouvertures à l'horaire.

6. Avant de signer le contrat, passez en revue tous ses détails et les articles, tels que :

- Les clauses de non-concurrence ou de sollicitation;
- La période d'avis requise lorsque vous quittez votre lieu de travail (normalement de deux à quatre semaines);
- Si l'indemnité de départ ou de licenciement est conforme aux lignes directrices et aux lois provinciales.



L'ACHD recommande à ses membres de consulter un avocat spécialisé en droit du travail avant de signer un contrat.

Toujours faire un suivi avec une lettre de remerciement, même si vous ne pouvez pas négocier tout ce qui est sur votre liste de souhaits. Faire preuve de professionnalisme tout au long du processus est essentiel!



THE CANADIAN DENTAL
HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES HYGIÉNISTES DENTAIRES



Milieu de travail sain et respectueux



Négocier une entente de services à titre d'entrepreneur indépendant

Un emploi vous a été offert à titre d'entrepreneur indépendant. Félicitations! La prochaine étape consiste à négocier votre entente de services pour clarifier et sécuriser vos modalités de travail. Lorsque vous commencez à travailler dans un nouveau lieu de travail, vous voulez que les conditions soient les meilleures possibles...pour vous! Seulement 51 % des hygiénistes dentaires signalent avoir un contrat ou une entente de services.⁰ À titre d'entrepreneur indépendant, votre entente sera différente de celle d'un employé.

Avant d'amorcer les négociations, vous devez vous assurer d'être classé à titre d'entrepreneur indépendant selon le guide *Employé ou travailleur indépendant?* de l'Agence du revenu du Canada. Les modalités de votre emploi satisfont-elles les quatre critères ci-dessous? Cela permettra d'établir si vous êtes entrepreneur indépendant ou employé.

1. Un test de contrôle

Si vous avez le contrôle ultime de vos heures de travail, de vos journées de vacances et de la durée de vos rendez-vous, vous serez vraisemblablement considéré entrepreneur indépendant.

2. Un test de réalité économique

Si vous avez tout à gagner ou à perdre financièrement de l'annulation des rendez-vous des clients ou des ouvertures à votre horaire, vous êtes un entrepreneur indépendant. Votre taux de rémunération devrait être fondé sur la productivité (nombre de clients vus) plutôt que sur le nombre d'heures travaillées.

3. Un test de propriété

Si vous fournissez votre propre équipement et vos propres instruments alors vous êtes considéré comme travailleur autonome.

4. Un test d'intégration

Si votre travail est vu comme un ajout au cabinet, vous serez considéré comme travailleur autonome.

Veillez consulter www.cdha.ca/careers pour un lien vers le guide *Employé ou travailleur indépendant?* ainsi que pour de plus amples renseignements sur les quatre critères.

Si vous avez satisfait les quatre critères et que vous êtes en effet un entrepreneur indépendant, voici quelques lignes directrices pour la négociation d'une entente optimale :

1. **Faites vos devoirs.** Soyez au courant du taux de commission de votre région. Utilisez le rapport du *Sondage sur le marché du travail et de l'emploi* de l'ACHD, disponible au www.achd.ca/Sondage-emploi, comme guide. Connaissez la facturation moyenne de votre dernier lieu de travail. Passez en revue le guide provincial des tarifs dentaires si vous

déménagez d'une autre province. Aussi, gardez en tête vos dépenses d'entreprise mensuelles pour veiller à ce que votre revenu soit suffisant.

2. **Soyez prêt à négocier.** Ayez confiance en vos attentes précises afin d'optimiser votre revenu.

⁰ Voir le Rapport complet du sondage sur le marché du travail et de l'emploi de l'ACHD, page 7



Milieu de travail sain et respectueux



3. Connaissez votre valeur. Exprimez avec confiance votre apport à la valeur du cabinet. Illustrez votre expérience, votre éducation et vos domaines de spécialité. Mettez l'accent sur votre éthique de travail, votre merveilleuse façon de tisser des liens avec vos clients, votre énergie positive.

Votre entente à titre d'entrepreneur indépendant devra comprendre :

- **Votre taux de rémunération.** Votre revenu devrait être compensé par le fait que vous n'avez pas droit aux indemnités de vacances ou à une rémunération des jours fériés, à des primes ou à des avantages sociaux. Calculez vos dépenses d'entreprise mensuelles, même celles pour lesquelles vous pouvez avoir une déduction d'impôt, pour veiller à ce que le tarif que vous demandez prenne en considération vos dépenses supplémentaires à titre d'entrepreneur indépendant. Vous devez gagner un tarif plus élevé, en moyenne, qu'un employé.
- **Une clause précisant les interventions sur lesquelles sera fondé votre tarif de rémunération.**
- **Une clause stipulant qu'une partie de votre facturation devra être utilisée pour couvrir le coût de certaines dépenses de cabinet.** À titre d'entrepreneur indépendant, vous devrez payer pour les fournitures dentaires que vous utilisez au cabinet lorsque vous travaillez avec les clients, le temps du personnel d'accueil du cabinet pour la gestion de l'horaire et l'entretien de l'équipement du cabinet.

- **Les détails de toute formation requise pour les pratiques de sécurité et santé en milieu de travail et la prévention et le contrôle des infections particulières à ce cabinet.** À titre d'entrepreneur indépendant, vous devrez pouvoir être indemnisé pour le temps que vous passez aux séances de formation du cabinet.
- **Un aperçu détaillé de ce que le cabinet fournira et ce que vous fournirez.** Les entrepreneurs indépendants fournissent leurs propres uniformes et instruments, et certaines pièces d'équipement de protection individuelle.
- **Un aperçu des rencontres et des sorties d'équipes obligatoires,** et votre rémunération pour assister à de telles rencontres et sorties.

Avant de signer, passez en revue tous les détails de l'entente de service et toutes les clauses telles que :

- Les clauses de non-concurrence ou de non-sollicitation
- Les délais de préavis requis à la résiliation de l'entente (normalement de deux à quatre semaines)



Un exemple anglais d'entente d'entrepreneur indépendant se trouve à www.cdha.ca/careers.

L'ACHD recommande que ses membres obtiennent des conseils juridiques d'un spécialiste en droit du travail avant de signer une entente de services.

Faites toujours un suivi avec une lettre de remerciements, même si vous ne pouvez pas négocier tout ce qui se trouve sur votre liste de souhaits. Il est essentiel que le professionnalisme soit de mise tout au long du processus!



Milieu de travail sain et respectueux

www.achd.ca/milieudetravailsain



THE CANADIAN DENTAL
HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES HYGIÉNISTES DENTAIRES